

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**3 JUIN 2019
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 juin 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Mélanie Simoneau

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

- Hommage à Nadine Robert
- Bourses soutien à l'excellence pour les récipiendaires 2019

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Détails des modifications de zonage à venir pour le projet TOD
- Absence d'opposition possible à la fermeture de rues
- Engagement auprès de Greenfield pour la fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette
- Projet d'aménagement extérieur au Collège Saint-Paul
- Détails des modifications apportées à la pente à glisser
- Grandeur de la nouvelle zone M-468
- Problématique causée par un poteau situé près de la pente à glisser
- Demande d'aménagement d'une piste cyclable plus sécuritaire dans l'axe de l'ancienne Côte-Bissonnette
- Surveillance dans les parcs
- Proposition d'implantation d'une nouvelle piste cyclable le long du fleuve dans la zone industrialo-portuaire
- Demande d'empêcher l'entreposage en vrac
- Demande de conservation d'une piste cyclable sur le terrain de Greenfield Éthanol
- Protestation contre la fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette
- Gainage d'un aqueduc sur la rue Saint-Charles
- Fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette
- Demande d'approcher les compagnies de la zone industrialo-portuaire pour la conservation des boisés

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2019-218

**Approbation procès-verbal
Séance générale 6 mai 2019**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 mai 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-219

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale 13 mai 2019**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 mai 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-220

**Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 2019 175 et l'avis de motion A-2019-13
Séance générale du 6 mai 2019**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2019-175 et de l'avis de motion A-2019-13.

ADOPTÉE.

2019-221

Approbation des comptes – Mai 2019

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mai 2019 :

Fonds d'administration : 2 113 373.98 \$
(Chèques numéros 32960 à 33263, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques. Les chèques numéros 32902, 33112 et 33120 ont été annulés.)

Fonds des dépenses en immobilisation : 173 736.94 \$
(Chèques et dépôts directs numéros 2999 à 3012 et paiements directs.)

Certificat du trésorier numéro 3223.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2019-18 Règlement 661-4 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin d'encadrer l'exercice du cerf-volant dans les endroits publics

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 661-4 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin d'encadrer l'exercice du cerf-volant dans les endroits publics.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-19 Règlement 747-2 modifiant le règlement numéro 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin d'en prolonger l'application

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 747-2 modifiant le règlement numéro 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin d'en prolonger l'application.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2019-222 Adoption – Premier projet de règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d'habitations multifamiliales et collectives

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d'habitations multifamiliales et collectives soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2019-223 Adoption – Règlement 534-73 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier une interdiction de stationnement sur la rue de la Petite-Prairie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-73 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier une interdiction de stationnement sur la rue de la Petite-Prairie.

ADOPTÉE.

2019-224 Adoption – Règlement 534-74 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier des interdictions de stationnement sur les rues Nicolas-Choquet, Beauchemin et Mongeau

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-74 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier des interdictions de stationnement sur les rues Nicolas-Choquet, Beauchemin et Mongeau.

ADOPTÉE.

2019-225 Adoption – Règlement 631-41 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe B (Finances et administration) et à l'annexe I (Urbanisme et environnement)

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-41 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe B (Finances et administration) et à l'annexe I (Urbanisme et environnement).

ADOPTÉE.

2019-226 Adoption – Règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zones I-207, I-208 et I-227

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zones I-207, I-208 et I-227.

ADOPTÉE.

2019-227 Adoption – Règlement 711-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment de 4 étages et plus à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 711-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment de 4 étages et plus à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE.

2019-228 Adoption – Règlement 898 décrétant la fermeture d’une partie du chemin de la Côte-Bissonnette

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 898 décrétant la fermeture d’une partie du chemin de la Côte-Bissonnette.

ADOPTÉE.

2019-229 Adoption – Règlement 899 décrétant la fermeture d’une partie de la rue Saint-Charles

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 899 décrétant la fermeture d’une partie de la rue Saint-Charles.

ADOPTÉE.

2019-230 Règlement 840 – Travaux cours d’eau Rivière-aux-Pins – Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l’emprunt

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 840 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de nettoyage et d’entretien de la rivière aux Pins et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 55 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 840 :

Règlement 840 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de nettoyage et d’entretien de la rivière aux Pins et décrétant à cette fin une dépense de 55 365 \$ et un emprunt n’excédant pas 55 000 \$ pour en acquitter le coût»;

2. Le montant de « 55 000 \$ » est remplacé par le montant de « 55 365 \$ » aux articles 2 et 3;

3. L'article 5 du règlement 840 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :

« Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 365 \$ provenant du surplus accumulé non affecté. ».

Certificat du trésorier numéro 3220.

ADOPTÉE.

2019-231

**Adoption premier projet - PPCMOI 2019-056
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal
123, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-05-46 du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2019-056 concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 123, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Groupe Leclerc, dossier 19-421, déposés à la Ville de Varennes le 18 avril 2019 (pour la classe modulaire) et 3 mai 2019 (pour le corridor d'accès). Le projet particulier vise spécifiquement deux éléments particuliers du règlement de zonage # 707 soit :

- Permettre un agrandissement dont le revêtement extérieur de la classe 1 est absent sur chacune des façades alors que le règlement de zonage prévoit qu'il devrait être présent sur 50 % de chacune des façades (article 161);
- Permettre le maintien de 207 cases de stationnement alors que le règlement prescrit un nombre minimal de 247 cases (article 200);

Afin de mieux répondre aux critères d'analyses dictés dans le règlement sur les PPCMOI # 807, le conseil impose les conditions suivantes :

- La durée maximale de l'installation de classes modulaires et du corridor ne peut excéder 3 ans;
- Les requérants devront fournir un plan d'aménagement du terrain qui satisfait aux exigences du service de l'urbanisme et de l'environnement afin que les dispositions relatives à la plantation des arbres et au camouflage des espaces de stationnement situés en cour avant soient conformes aux exigences prescrites par le règlement de zonage en vigueur ;
- Aux abords de la section de la classe modulaire qui empiète dans l'espace de stationnement, des bacs à fleurs doivent être installés afin d'agrémenter le milieu de vie;
- La fenêtre et son pourtour qui seront retirés pour l'installation du corridor temporaire devront être remis à l'état initial lorsque les modules seront démantelés;

- Le mobilier urbain (tables à pique-nique et les supports à vélos) devra être maintenu en place. En cas d'impossibilité, ils devront être relocalisés sur le terrain ;
- L'enseigne de l'école secondaire (lettres détachées au-dessus de la porte principale) devra être repositionnée à un endroit visible;
- La partie au haut des classes modulaires et du corridor devra être de couleur gris métallique afin d'assurer une meilleure intégration avec la partie existante.

Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

Adoption par résolution d'un premier projet : 03-06-2019

Assemblée publique de consultation : 08-07-2019

Adoption par résolution d'un second projet : 08-07-2019

Adoption finale par le Conseil municipal : 19-08-2019

Certificat de conformité MRC Marguerite-D'Youville :

Avis public d'entrée en vigueur du PPCMOI :

ADOPTÉE.

2019-232

**Règlement numéro 897
Agrandissement et mise aux normes de la caserne
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 897 décrétant l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 700 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 5 700 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

2019-233

**Usage conditionnel 2019-051
Régulariser la présence d'un logement complémentaire
158, rue Ignace-Hébert**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de régulariser la présence d'un logement complémentaire au 158, rue Ignace-Hébert;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 mai 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-05-55 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2019-051 afin de régulariser la présence d'un logement complémentaire sis au 158, rue Ignace-Hébert, le tout, tel que présenté aux plans déposés au CCU le 8 mai 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 6 005 044 au cadastre du Québec, dans la zone H 442.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2019-234

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-050
Régulariser la localisation de la piscine creusée
80, rue des Bordages**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la localisation de la piscine creusée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-05-56 du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 mai 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019-050 afin de régulariser la localisation de la piscine creusée à 1.34 mètres de la ligne arrière, alors que la réglementation prévoit une distance de 1.5 mètres, le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation d'Éric Choinière, dossier C190303, minute 14950, déposés à la Ville en date du 27 mars 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 89-59 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-519.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2019-235 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-063**
Régulariser la localisation du garage de stationnement en structure isolée
263 à 267, rue Judith-Jasmin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la localisation du garage de stationnement en structure isolée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-05-57 du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 mai 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019-063 afin de régulariser la localisation du garage de stationnement en structure isolée à 1.38 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement exige 1.5 mètres, le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation de Pier-Luc V Lacroix, dossier JPG-9110, minute 843, déposés à la Ville en date du 13 mars 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 6 005 248 au cadastre du Québec, dans la zone H-445.

ADOPTÉE.

2019-236 **Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-053**
Construction d'un garage de stationnement de structure isolée
117 à 119, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant les numéros CCU 2019-05-48 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-053 afin de permettre la construction d'un garage de stationnement de structure isolée sis au 117 à 119, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par les requérants à la Ville en date du 16 juillet 2019.

Le bâtiment est sis au 117 à 119, rue Sainte-Anne sur le lot 69 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-237 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-054
Modification du bâtiment principal
333, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-05-49 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-054 afin de permettre la modification du bâtiment principal sis au 333, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par les requérants à la Ville en date du 29 avril 2019.

Le bâtiment est sis au 333, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 276 au cadastre du Québec dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-238 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-049
Agrandissement du bâtiment principal
29, rue Massue**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-05-50 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-049 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 29, rue Massue, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Yvon Charlebois, dossier 19103, déposés à la Ville en date du 25 mars 2019, conditionnellement aux points suivants :

- Le treillis au bas de l'agrandissement, les barrotins du perron projeté, les colonnes du perron projeté doivent être identiques à ceux que l'on retrouve sur la galerie rénovée en cour avant;
- Sous le perron projeté, un treillis doit être installé comme celui que l'on retrouve sous la galerie en cour avant;
- Le revêtement extérieur doit être soit clin de bois ou du fibrociment.

Le bâtiment est sis au 29, rue Massue sur le lot 77-M au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-632.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-239 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-062
Agrandissement du bâtiment principal
3378, chemin de la Butte-aux-Renards

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-05-051 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-062 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 3378, chemin de la Butte-aux-Renards, le tout, tel que présenté sur les plans concepts, dossier « La maison Garant Bréard », déposés par les requérants à la Ville en date du 26 avril 2019, conditionnellement à ce que la porte coulissante située sur le mur arrière soit remplacée par une porte française.

Le bâtiment est sis au 3378, chemin de la Butte-aux-Renards sur le lot P-326 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-107.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-240 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-052
Régulariser la modification de l'affichage mural
214-A, rue Quevillon

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-05-053 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-052 afin de régulariser la modification de l'affichage mural sis au 214-A, rue Quevillon.

Le bâtiment est sis au 214-A, rue Quevillon sur le 6 005 896 au cadastre du Québec dans la zone C-444.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-241 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-059
Transformation du bâtiment principal
2177-2179, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-05-059 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-059 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 2177-2179, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts d'Éric Leblanc, dossier 933-19, déposés à la Ville en date du 26 avril 2019.

Le bâtiment est sis au 2177-2179, route Marie-Victorin sur le lot 76-43 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-605.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-242 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-072
Transformation du bâtiment principal
188 à 194, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-05-058 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-072 afin de permettre le remplacement du revêtement de la toiture par un bardeau d'asphalte de la couleur « Bleu Mistral » de la compagnie « BP » et de retirer les chatières en arc situées sur le versant avant de la toiture sis au 188 à 194, rue Sainte-Anne.

Le bâtiment est sis au 188 à 194, rue Sainte-Anne sur le lot P-21-1 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-243 Réhabilitation de la conduite d'eau potable de la rue Saint-Charles

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 27 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation de la conduite d'eau potable de la rue Sainte-Charles auprès de ForAction, pour un montant de 93 600 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par la réserve financière d'aqueduc et eau potable.

Certificat du trésorier numéro 3228.

ADOPTÉE.

2019-244 Démolition du 2029-2035, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 29 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la démolition du bâtiment et des services souterrain ainsi que le nivellement et un réaménagement partiel du terrain du 2029-2035, route Marie-Victorin auprès de Massi Construction, pour un montant de 45 691.06 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le règlement 886.

Certificat du trésorier numéro 3229.

ADOPTÉE.

2019-245 Démolition du 2118, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 29 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la démolition du bâtiment et des services sous-terrain ainsi que le nivellement et un réaménagement partiel du terrain du 2118, route Marie Victorin auprès de Massi Construction, pour un montant de 27 364.05 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le règlement 886.

Certificat du trésorier numéro 3230.

ADOPTÉE.

**2019-246 **Projet de téléphonie IP – Phase 2
Complexe aquatique et les parcs Portageurs, Carrousel, Commune et Pré-Vert****

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les licences et les équipements auprès de Neopos Montréal Inc., pour un montant de 6 045.59 \$ taxes incluses.

D'OCTROYER de plus le contrat pour le câblage auprès de Calibre Plus, pour un montant de 878.50 \$ taxes incluses.

Ces dépenses seront financées par le fonds de roulement et seront remboursées sur une période de trois ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3232.

ADOPTÉE.

2019-247 **Acquisition d'équipements informatiques et installation de la fibre optique vers le pavillon Pré-Vert et le chalet de la piscine municipale**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition d'équipements informatiques auprès d'Hypertec, pour un montant de 6 350.16 \$ taxes incluses.

D'OCTROYER de plus le contrat pour les travaux d'électricité auprès de DR Électrique, pour un montant de 517.39 \$ taxes incluses.

Ces dépenses seront financées par le fonds de roulement et seront remboursées sur une période de trois ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3233.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-248 Acte de vente – Les Investissements Marie-Victorin CST Limitée Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Les Investissements Marie-Victorin CST Limitée et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Le certificat prévu à l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2019-249 Acte de vente – Greenfield Global Inc. - Autorisation de signature Modification à la résolution 2019-102

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 898 décrétant la fermeture d'une partie du chemin de la Côte-Bissonnette;

CONSIDÉRANT l'engagement de céder une partie dudit chemin lors de sa fermeture;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à l'acte de vente autorisé par la résolution 2019-102;

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal modifie la résolution 2019-102 de manière à remplacer l'acte de vente initialement autorisé par l'acte de vente annexé à la présente comme si au long reproduit. Le tout conditionnellement à l'adoption et à l'entrée en vigueur du règlement 898.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Greenfield Global Inc. et la Ville de Varennes

Le certificat prévu à l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21 h 16 Monsieur le conseiller Benoit Duval déclare son intérêt (employé du Collège Saint-Paul) et sort de la salle.

2019-250 Entente d'aide à l'aménagement de plateaux extérieurs – Collège Saint-Paul
Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide à l'aménagement de plateaux extérieurs entre le Collège Saint-Paul et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par une affectation au surplus accumulé non-affecté.

Certificat du trésorier numéro 3227.

ADOPTÉE.

2019-251 Entente relative à l'utilisation et au maintien d'équipements et de locaux à des fins récréatives et communautaires – Collège Saint-Paul
Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente relative à l'utilisation et au maintien d'équipements et de locaux à des fins récréatives et communautaires entre le Collège Saint-Paul et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat du trésorier numéro 3227.

ADOPTÉE.

21 h 18 Monsieur le conseiller Benoit Duval entre.

2019-252 Promesse d'achat – 2057-2065, route Marie-Victorin
Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat pour le 2057-2065, route Marie-Victorin à intervenir entre le propriétaire et la Ville de Varennes ainsi que l'acte de vente en découlant; telles promesse et acte de vente sont annexés à la présente comme si au long reproduits.

Cette dépense sera financée par le règlement 886.

Certificat du trésorier numéro 3231.

ADOPTÉE.

**2019-253 Quittance – 9361-4048 Québec Inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la quittance par la Ville de Varennes; telle quittance est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2019-254 Modification contractuelle
Aménagement du parc Pré-Vert**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 11 212.76 \$ taxes incluses pour le mandat de « Projet Paysage ».

Cette dépense sera financée par le règlement 832.

Certificat du trésorier numéro 3226.

ADOPTÉE.

**2019-255 Travaux de profilage de la pente à glisser du parc Saint-Charles
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant maximal de 27 378.26 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de profilage de la pente à glisser du parc Saint-Charles.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3225.

ADOPTÉE.

**2019-256 Travaux de revitalisation des sentiers
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant maximal de 144 119.16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de revitalisation des sentiers suivants : réalisation d'un sentier au parc Eau Boisé, resurfaçage de la piste cyclable du parc Pré-Vert et engazonnement de l'ancien sentier piétonnier du parc du Vallon.

À même cette affectation, le conseil octroi un contrat de pavage et resurfaçage de pistes cyclables aux parcs Pré-Vert et Eau-Boisé à Excavation Jonda Inc., conformément aux documents en annexe des présentes, pour un montant de 55 274.23 \$ taxes incluses.

Ces dépenses seront financées par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3224.

ADOPTÉE.

2019-257 Transferts budgétaires pour mai 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 14 429 209 \$ pour mai 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 21 mai 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

**2019-258 Mandat pour l'application des règlements 480, 529 et 661
Surveillance dans les parcs**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater messieurs Ghislain Bourgeois, Régent Bourgeois, Gabriel Giroux-Dufresne et Sébastien Poupart de la firme G.I.S.P sécurité Inc. pour l'application des règlements 480 concernant les animaux, 529 concernant les nuisances ainsi que 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre, et de les autoriser à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements pour saison estivale 2019.

ADOPTÉE.

**2019-259 Demande au ministère des Transports
Diminution de la limite de vitesse à 50 km/h sur le boulevard
Lionel-Boulet, entre l'Autoroute 30 et le chemin de l'Énergie**

CONSIDÉRANT le développement commercial et industriel très important sur le boulevard Lionel-Boulet, entre l'Autoroute 30 et le chemin de l'Énergie;

CONSIDÉRANT le très fort volume de circulation, le nombre important de travailleurs et de clients s'y rendant chaque jour et le nombre important d'entrée charretière dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une requête soit adressée au ministère des Transports du Québec afin de diminuer la vitesse autorisée de 70 km/h à 50 km/h sur le boulevard Lionel-Boulet entre l'Autoroute 30 et le chemin de l'Énergie.

ADOPTÉE.

**2019-260 Adoption et mise à jour – Politique de financement de la reconstruction
des infrastructures**

CONSIDÉRANT des modifications nécessaires à apporter à la « Politique de financement de la reconstruction des infrastructures ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la mise à jour de la Politique de financement de la reconstruction des infrastructures telle qu'annexée à la présente comme si au long récitée.

ADOPTÉE.

**2019-261 Acquisition d'un chargeur rétro-excavatrice
Approbation des critères et exigences**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.0.1 de *la Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur rétro excavatrice.

ADOPTÉE.

**2019-262 Programme fleuve à vélo – Entente intermunicipale (Repentigny,
Pointe-aux-Trembles et Varennes)
Renouvellement de 2 ans**

CONSIDÉRANT que le succès grandissant du projet Fleuve à vélo;

CONSIDÉRANT que les villes de Montréal (Pointe-aux-Trembles) et Repentigny désirent reconduire le projet;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire consent à prolonger la durée de l'entente selon les conditions de l'article 3 du contrat de service initial;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au contrat 2016-2017-2018 à l'article 3, une option de renouvellement de 2 ans au terme de la durée initiale;

CONSIDÉRANT que les prix appliqués pour le contrat renouvelé au cours des saisons estivales 2019 et 2020 sont ajustés en fonction de l'IPC;

CONSIDÉRANT que Repentigny a confirmé l'indexation pour 2019 à 1,8%;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes payera 1/3 des frais totaux du contrat de service - Fourniture et opération d'une navette fluviale intercommunale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le renouvellement de 2 ans décrit à l'article 3 de l'entente intermunicipale qui lie les 3 villes (Repentigny, Pointe-aux-Trembles et Varennes) au contrat de service « Fourniture et opération d'une navette fluviale intermunicipale » intervenue entre les « Croisières Navark » et la Ville de Repentigny.

Certificat du trésorier numéro 3222.

ADOPTÉE.

2019-263

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2019-06 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 29 mai 2019.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciement du Comité de la protection des berges du Saint-Laurent
- Vente d'une portion du chemin de la Côte-Bissonnette à Greenfield Global
- Vente d'un terrain pour le projet TOD
- Demande de dégager les puisards lors des opérations de déneigement
- Entretien hivernal des routes moins bien effectué que celui des pistes cyclables
- Prix de vente trop élevé pour les terres des Américains
- Densification urbaine sur le territoire varennois
- Demande de conservation des arbres
- Nombre important de camions circulant pour diverses entreprises dans la zone industrialo-portuaire
- Demande de réfection du boulevard René-Gaultier dans le secteur de l'ancien aréna et du centre d'achats
- Arrêt des travaux pour la maison Véro & Louis
- Volume important de transports lourds en périphérie de Varennes
- Demande de reconstruction de l'intersection Lionel-Boulet et Pays-Brûlé
- Valeur patrimoniale de certains bâtiments visés par les certificats PIIA
- Installation de classes modulaires à l'école secondaire Le Carrefour
- Vente d'un terrain à Les investissements Marie-Victorin CST Limitée (DIVCO)
- Signature d'une quittance avec 9361-4048 Québec Inc. (JMJ) projet TOD
- Problème de sécurité pour la circulation automobile en raison de camions stationnés sur rue le long du chemin de la Baronnie
- Demande de surveillance policière sur le chemin de la Baronnie en raison d'excès de vitesse et d'absence d'arrêt obligatoire de la part de plusieurs camionneurs
- Opposition à une demande de démolition de résidence sur le chemin de la Baronnie

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 15.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA